

Conseils d'entretien

Vitrage

1- Entretien

- 2- **Nettoyer** les vitrages à **l'eau claire** ou avec des **produits non alcalins** ou en utilisant des agents neutres exempts de matières abrasives ou fluorées.
- 3- Les **tâches grasses** peuvent être enlevées en utilisant des **solvants** tels que l'acétone, le méthyle, éthylcétone ou bien l'ammoniaque. Il conviendra toutefois de ne pas en mettre sur les garnitures d'étanchéité, les joints, la quincaillerie et sur les profils.
- 4- Les **tâches persistantes** peuvent être enlevées avec une **solution d'eau claire et d'oxyde de cérium** avec une concentration pouvant varier, selon besoin, de 50 à 160 g/litre. Dans ce cas, utiliser une peau douce imbibée de la solution puis rincer à l'eau claire.

2- Garantie

Votre vitrage isolant est **garanti 10 ans (produit verrier uniquement) et 3 ans** pour la main d'œuvre et le forfait déplacement. **Tout défaut doit être signalé lors du procès-verbal.**

⚠ Non pris en charge dans le cadre de la garantie : Utilisation anormale, défaut d'entretien, usure normale, pose non conforme dans le cadre d'une fourniture seule, acte de vandalisme, phénomène naturel (orage, grêle, casse thermique...), la main d'œuvre suite au défaut du vitrage après les 3 ans d'installation, défaut constaté (intérieur ou extérieur) après la réception de travaux et l'établissement du procès-verbal, tâches d'enduit (réactions chimiques).

Pour toute demande hors-garantie, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées complètes afin de vous envoyer les conditions de facturation du service après-vente (par mail ou par courrier postal). A réception de votre accord, nous reprendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour planifier l'intervention.

